

COMMUNE DE LE NIZAN (Gironde)

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE **Procès-verbal de la séance du 08 avril 2021**

Date de Convocation : 30 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le huit avril à dix-huit heures trente, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de LE NIZAN (Gironde), régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Michelle LABROUCHE, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 7

PRÉSENTS : Mme LABROUCHE, Présidente. Mmes LACOSTE, LARRUE ; M. DESPUJOLS, membres du conseil municipal.
Mmes DANIEAU, GRONEMAN, TOUZANI, membres hors conseil municipal.

Absents excusés : Mme MISRAOUI, membre du conseil municipal.
M. HOURCQ, membre hors conseil municipal.

Secrétaire de séance : Mme DANIEAU.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Vote du Compte Administratif 2020 ; Compte de gestion 2020 ;
Affectation du résultat 2020 ;
- 2- Vote du Budget 2021 ;
- 3- Informations et questions diverses.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

I- Vote du Compte Administratif 2020 ; Compte de gestion 2020 ; Affectation du résultat 2020

1°) Vote du compte administratif 2020

Délibération n° 2021-01

Votes pour : 6 contre : 0 abstention(s) : 0

Le C.C.A.S. de la commune de LE NIZAN (Gironde), réuni sous la présidence de Mme Monique TOUZANI, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mme Michelle LABROUCHE, Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Section de fonctionnement</u>	
Dépenses	1 129.15 €
Recettes	2 000.00 €
Excédent de fonctionnement 2020	870.85 €
Excédent de fonctionnement antérieur	2 523.96 €
Excédent global de clôture 2020	3 394.81 €

2° Hors de la présence de Mme LABROUCHE, Présidente, les membres du C.C.A.S. adoptent à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2020.

2°) Approbation du compte de gestion 2020

Délibération n° 2021-02

Votes pour : 7 contre : 0 abstention(s) : 0

Le C.C.A.S de LE NIZAN (Gironde) :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme au compte administratif 2020 par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3°) Affectation du résultat 2020

Délibération n° 2021-03

Votes pour : 7 contre : 0 abstention(s) : 0

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, les membres du C.C.A.S. décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	excédent :	870.85 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent :	2 523.96 €
Résultat de clôture à affecter :	excédent :	3 394.81 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1) : **3 394.81 €**

→ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 3 394.81 €	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1 R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

II- Vote du Budget 2021

Votes pour : 7 contre : 0 abstention(s) : 0

Après qu'il ait été donné lecture des différents postes budgétaires de la section de fonctionnement, les membres du C.C.A.S. vote le budget prévisionnel 2021 en équilibre suivant :

Section de fonctionnement

Dépenses

011- Charges à caractère général (colis personnes âgées)	2 894.81 €
65- Autres charges de gestion courante (secours d'urgence)	2 500.00 €
Total dépenses de fonctionnement	5 394.81 €

Recettes

002- Excédent antérieur reporté	3 394.81 €
74- Dotations et participations	2 000.00 €
Total recettes de fonctionnement	5 394.81 €

Section d'investissement

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €

Le budget du C.C.A.S. 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

III- Informations et questions diverses

Mme le Maire expose aux membres du C.C.A.S. que des familles nizannaises demandent des aides aux associations caritatives de la banque alimentaire et du secours catholique, pour certains par l'intermédiaire d'une assistante sociale.

Elle informe que dans le cadre de la crise sanitaire, une journée de dépistage Covid-19 organisée par l'A.R.S., est prévue le 20 avril prochain à la salle des fêtes, de 10 h à 16 h. Celle-ci est gratuite et sans rendez-vous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures.

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus.

PAGE DES SIGNATURES

- *D 2021-01 - Vote du Compte Administratif 2020 ;*
- *D 2021-02 - Vote du Compte de gestion 2020 ;*
- *D 2021-03 - Affectation du résultat 2020 ;*
- *D 2021-04 - Vote du budget 2021 ;*
- *Procès-verbal de la séance du C.C.A.S. du 08 avril 2021.*

Ont signé au registre des délibérations,

Michelle LABROUCHE, Présidente

Christine LACOSTE

Michèle LARRUE

Patrice DESPUJOLS

Jeannine DANIEAU

Brigitte GRONEMAN

Monique TOUZANI